

## CHARTRE DE DEONTOLOGIE / ELECTION EN REGION EN VUE DE L'ELECTION NATIONALE MISS FRANCE

La candidate (locale, départementale, régionale), qui a fait part de sa volonté de concourir à l'élection de sa région (ci-après l'Election Régionale ») avec l'espoir d'être élue Miss Régionale, déclare porter une attention toute particulière à l'honorabilité de sa région et au respect de l'image et des valeurs positives Miss France. Elle déclare être parfaitement en adéquation avec les valeurs et principes suivants :

- aimer la région qu'elle représente et considérer en être une parfaite ambassadrice ;
- se comporter avec grâce, distinction et élégance et avoir une présentation soignée (tenue vestimentaire, hygiène corporelle, ongles et cheveux) ;
- conserver la même apparence physique devant le public et/ou le jury procédant au choix d'élection au regard de l'apparence initiale montrée le jour de l'Election Régionale (coupe et couleur de cheveux, silhouette etc.) ;
- ne pas avoir un comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public et/ou à l'esprit du concours fondé notamment sur des valeurs éthiques telles que l'élégance ;
- ne pas fumer lors de représentations publiques, ni consommer de boissons alcoolisées en public et, si consommation d'alcool, le faire avec la plus grande modération ; ne pas consommer de substances illicites ;
- ne pas porter de piercing ni de tatouages visibles. On entend par tatouage visible tout tatouage dont la surface tatouée est supérieure à trois (3) centimètres de diamètre, qui ne peut être dissimulé et/ou qui serait placé sur le visage, le cou et/ou le décolleté ;
- ne pas avoir participé à un concours contraire aux valeurs de Miss France telles que décrites dans la présente Charte de Déontologie et/ou portant atteinte à l'image et/ou à la marque Miss France ;
- ne pas avoir participé et/ou ne pas participer à des séances photos, défilés, captations audiovisuelles et/ou tout type d'évènements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images dans lesquelles la candidate apparaîtrait totalement ou partiellement dénudée (sans sous-vêtements ou vêtements laissant apparaître des parties intimes) et/ou d'images, la représentant, à caractère érotique et/ou pornographique et/ou d'images où elle apparaît, même non dénudée, dans un contexte à caractère érotique et/ou pornographique ;
- ne pas utiliser son titre (écharpe, couronne) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique et/ou religieux ;
- être respectueuse, aimable, sociable notamment à l'égard du public ;
- être respectueuse des personnes participantes à l'Election Régionale qu'il s'agisse des autres candidates, des partenaires et/ou des bénévoles participant à l'Election Régionale ;
- compte tenu notamment de la nécessité, pour la Délégation Régionale, de préserver l'image de l'Election Régionale, ne pas porter son écharpe ni faire usage de son titre régional sans l'accord préalable de sa Délégation Régionale et soumettre à l'approbation de cette dernière toutes propositions relatives à son élection ou à son titre, (propositions à caractère commerciales, demandes d'interviews, reportages photographiques ou télévisuels), qui lui seraient faites directement;

Etre miss régionale n'est pas un métier, c'est le titre d'un concours de beauté ; à cet égard, il est rappelé à toutes fins utiles, que la Délégation Régionale n'est aucunement tenue de proposer des gratifications ou opportunités aux candidates, ni aux miss, ni aux dauphines élues.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

En 2 (deux) exemplaires, dont l'un est remis à la candidate :

Mademoiselle : [Nom] \_\_\_\_\_ [Prénom(s)] \_\_\_\_\_  
[Date et lieu de naissance] \_\_\_\_\_  
[Adresse du domicile] \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et être en accord avec les valeurs et principes visés ci-dessus.

Signatures des Parents/titulaires de l'autorité parentale en cas de minorité de la Candidate  
(Lu et approuvé, bon pour accord)

Signature de la Candidate  
(Lu et approuvé, bon pour accord)